



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

POLE DE SERVICE POUR LES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE PUBLIC

Hérouville Saint Clair, le 08/04/2022

Affaire suivie par :
Magali PICOT CAMPAIN
Gestionnaire

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale du Calvados

Tél. 02 31 45 95 51
Mél. dsden14-sagedpsep1@ac-caen.fr

à

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants classe
normale du premier degré public du Calvados,
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs et
Inspectrices en charge de circonscriptions

Objet : Accès au grade de professeur des écoles hors classe – année 2022.

Références :

- Décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, articles 48-1 et 48-2 ;
- Arrêté du 14 juin 2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'Etat ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2020 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- Lignes directrices de gestion académiques de janvier 2021 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'Académie de Normandie.

La présente note a pour objet de préciser, pour l'année 2022, le calendrier de gestion ainsi que la date et les modalités de publication des résultats de la campagne 2022 de promotion à la hors classe.

Comme le prévoit la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les modalités d'accès au grade de la hors classe et les critères d'établissement du tableau d'avancement sont désormais présentés dans les lignes directrices de gestion ministérielles (pages 7 et 15-16) et académiques (pages 10, 15-16-17 et 21) citées en références et consultables sur le site intranet académique, rubrique « Ressources humaines », puis « Circulaires RH », « DSDEN14 », « Année scolaire 2020-2021 », et « Les Promotions ».

Sous réserve de modifications ultérieures, je vous invite à prendre connaissance du calendrier de gestion suivant :

Judi 28 avril 2022 :

Envoi du message I-prof informant les agents comptant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale au 31/08/2021 de leur promouvabilité à la hors classe 2022.

Du jeudi 28 avril au mercredi 11 mai 2022 :

Campagne d'enrichissement du CV I-prof pour les agents sans appréciation (enseignants n'ayant pu bénéficier du rendez-vous de carrière du 9e échelon).

Entre le mercredi 1^{er} juin et le lundi 13 juin 2022 :

Consultation dans I-prof, rubrique « Services » puis « tableau d'avancement à la Hors classe », des avis et oppositions à promotion émis sur les dossiers des promouvables.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

**POLE DE SERVICE POUR LES
ENSEIGNANTS DU PREMIER
DEGRE PUBLIC**

Lundi 20 juin 2022 :

Publication des résultats sur le site intranet académique, rubrique « Documents (DSDEN14) » puis « Enseignants du 1er degré », « Espace publications » et « Calvados ».

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signé Armelle FELLAHI

La présente note est diffusée via i-prof, via la lettre d'information et publiée sur le site intranet, rubrique « ressources humaines », « Circulaires RH », « DSDEN 14 », « Année scolaire 2021-2022 », « Les promotions », « Tableau d'avancement à la hors classe ».

Copie pour information :

- DRH
- Conseillère ressources humaines de proximité